



separation de biens et de corps

Par **dany1901**, le 17/11/2009 à 11:41

Bonjour

Qui dois je prendre pour une séparation de bien et de corps un avocat ou un notaire ??

Combien de temps faut il compter pour faire cette demarche ??

que devons nous fournir pour faire cette demarche ?? compte en banque etc.....

nous avons en commun seulement un pavillon qui est deja payer !!
couple de 60 ans

Monsieur me trompe donc pour l'instant je prefere cette formule !! et je veux eviter qu'il vide nos comptes en banque !!

Merci pour vos réponses

Par **JURISNOTAIRE**, le 17/11/2009 à 14:02

Bonjour, Dany 1901.

Je ne peux que vous inviter à "prendre" un avocat.
Celui-ci vous fournira toutes précisions pour votre démarche.

Votre bien dévoué.